



20^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 22 septembre 2022 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Cédric Haldimann (PLR)

Membres du Conseil général présents (28 membres) : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Sarah (PLR), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Jeandroz Françoise (POP), Jobin Patrick (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Locatelli Sylvia (PS), Nussbaumer Daniel (UDC), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguet Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (8 membres) : Mmes et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Curty Anthony (PLR), Djebaili Karim (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Graf Jennifer (UDC), Jurt Laura (PLR), Vollers Sabrina (POP), Russi Mélanie (PLR).

Membres du Conseil général excusés (11 membres) : Mmes et MM. Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Favre Andy (UDC), Gressot Julien (POP), Iseli Maël (PLR), Jaquet-Tissot Aline (Les Vert-e-s), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure, (Les Vert-e-s), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s).

Séance du 22 septembre 2022

Conseil communal : M. Théo Bregnard (POP), président, M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), M. Thierry Brechbühler (UDC) et M. Théo Huguenin-Elie (PS).

20^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 22 septembre 2022 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
2. Élection d'un membre du POP à la Commission des sports, en remplacement de Olivier Beroud, démissionnaire.
3. Élection d'un membre du POP à la Commission des naturalisations en remplacement de Cécile Guinand, démissionnaire.
4. Élection d'un membre du POP à la Commission financière en remplacement de Julien Gressot, démissionnaire.
5. Motion interpartis : « Un-e responsable de la transition énergétique à La Chaux-de-Fonds », déposée lors de la séance du 12 mai 2022 et non développée.
6. Résolution du groupe PLR : « Pour que les séances politiques communales ne coïncident pas avec les cantonales », déposée lors de la séance du 30 août 2022 et non développée.
7. Question du groupe PVL : « 150 ans de l'Ecole d'art et après ? », déposée lors de la séance du 12 mai 2022.
8. Question du groupe des Vert-e-s : « Pourrait-on mettre à disposition de la population chaux-de-fonnière les plans des réseaux de mobilité piétonne et cycliste complets et actualisés ? », déposée lors de la séance du 30 août.
9. Question du groupe PLR : « Places de parascolaire, qu'en est-il ? », déposée lors de la séance du 30 août.

*Cédric Haldimann
président du Conseil général*

OBJETS DÉPOSÉS

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Thuyas »

Motion interpartis : « GROUP-IT / HES-SO »

Interpellation du groupe PLR : « Où en est le projet de *Capitale culturelle suisse* ? »

Séance du 22 septembre 2022

Le président, **M. Cédric Haldimann**, annonce les trois objets déposés pour la séance de ce jour, soit une motion interpartis et deux interpellations.

Aucune assermentation n'est prévue ce soir : il sera procédé à l'assermentation du remplaçant ou de la remplaçante de M. Houlmann lors de la prochaine séance.

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants

Néant.

2. Élection d'un membre du POP à la Commission des sports, en remplacement de Olivier Beroud, démissionnaire

M. Cédric Haldimann, président : Par courriel du 15 août 2022, envoyé à la Chancellerie, M. Beroud propose Mme Sabrina Vollers pour le remplacer au sein de cette commission. Le président de groupe peut-il nous le confirmer ?

M. Karim Boukhris, POP : Oui, nous confirmons que c'est bien Mme Vollers que nous proposons comme remplaçante au sein de cette commission.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Sabrina Vollers est élue membre de la Commission des sports.

3. Élection d'un membre du POP à la Commission des naturalisations en remplacement de Cécile Guinand, démissionnaire

M. Cédric Haldimann, président : Par courriel du 15 août 2022, envoyé à la Chancellerie, Mme Guinand propose M. Matthieu Reverchon pour la remplacer au sein de cette commission.

Le président de groupe confirmant cette proposition et celle-ci n'étant pas combattue, M. Matthieu Reverchon est élu membre de la Commission des naturalisations.

4. Élection d'un membre du POP à la Commission financière en remplacement de Julien Gressot, démissionnaire

M. Karim Boukhris, POP : Nous proposons Mme Françoise Jeandroz.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Françoise Jeandroz est élue membre de la Commission financière.

Séance du 22 septembre 2022

**4bis Élection d'un membre du PS à la Commission temporaire
« démocratie participative » en remplacement de Mme Alicia
Maillard, démissionnaire**

M. Cédric Haldimann, président : M. Othenin-Girard, président du PS des Montagnes Neuchâteloises, a informé la Chancellerie, par courriel du 12 septembre 2022, que le groupe socialiste propose Mme Sylviane Mereaux en remplacement de Mme Maillard au sein de cette commission.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Sylviane Mereaux est élue membre de la Commission temporaire « démocratie participative ».

5. Motion interpartis : « Un-e responsable de la transition énergétique à La Chaux-de-Fonds », déposée lors de la séance du 12 mai 2022 et non développée

En raison de l'urgence climatique que nous ne pouvons plus ignorer et de la fragilité de notre économie toujours dépendante, en grande partie, des énergies fossiles (env. 40 % - OFS étude 2018), nous demandons au Conseil communal **d'étudier la possibilité d'engager ou de désigner une personne responsable de la transition énergétique de notre commune.**

Ce-tte responsable pourrait être une personne externe à engager ou travaillant déjà pour la Ville, avec un cahier des charges modifié et disposant, si nécessaire, d'une formation complémentaire.

Nous souhaiterions qu'elle soit capable,

- par ses connaissances des lois et normes,
- par son réseau auprès des acteurs de la transition énergétique (Minergie, Swissolar...),
- par son expérience dans le domaine de la construction et des énergies renouvelables,

de convaincre et de conseiller la population, les entreprises et les services de notre ville des enjeux et de l'intérêt économique et environnemental que représentent les énergies renouvelables.

Pour ce faire, ses principales actions porteraient sur :

- La transition énergétique visant à abandonner le plus possible les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables, ce que la Ville de La Chaux-de-Fonds s'est engagée à faire en installant, par exemple, des panneaux solaires sur des toits. Des progrès sont encore envisageables dans le solaire, l'éolien, l'hydrogène, les PAC, ainsi que le chauffage à distance.
- Les économies d'énergie à l'échelle du parc immobilier de la Ville. En évaluant si la consommation des locaux administratifs, publics, mais aussi de rendement que possède la Ville peut être optimisée. Un exemple pratique pourrait être de s'assurer que, le week-end, les lumières et ordinateurs sont éteints, les fenêtres fermées, etc.
- Les économies d'énergie dans le domaine privé. Dans cet objectif, il nous semble pertinent que cette personne soit rattachée au Service de l'urbanisme, d'une part pour appuyer certains dossiers et soutenir les initiatives privées par une excellente connaissance des règlements en place, d'autre part pour permettre d'ouvrir un espace de débats sur le juste compromis entre protection du patrimoine et neutralité carbone de notre parc immobilier.

La participation active de cette personne au sein des commissions abordant ces thèmes et une collaboration avec les fournisseurs d'énergie nous semblent également importants.

Séance du 22 septembre 2022

Ainsi, outre un rôle d'intermédiaire / facilitateur-trice entre citoyen-ne-s et services, cette personne pourrait faire économiser à la Ville des coûts de chauffage qui ne représentent pas moins de 1,75 mio de francs pour les bâtiments publics (comptes 2021).

Cosignataires :

Groupe Les Vert-e-s : C. Piguet, G. Rochat

Groupe PVL : B. Leitenberg, P. Kaufmann

Groupe POP : K. Boukhris

Groupe PS : Silvia Locatelli

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Dans le mur ! Oui, sur le plan énergétique, nous allons dans le mur, et de plus en plus vite !

Trois livres pour marquer des étapes :

- *Halte à la croissance*, Club de Rome, 1972, cela fait juste 50 ans : il montre les limites des ressources. C'était la première alarme.
- *Perdre la Terre* : il décrit la décennie 1979-1989, où nous avons failli arrêter le changement climatique, et pourquoi nous n'avons rien fait.
- *Pour éviter le chaos climatique*, 2022, Jean Jouzel, ancien vice-président du GIEC, qui dit clairement : « C'est aujourd'hui qu'il faut agir. Nous n'avons donc aucune minute à perdre. »

Ce sont l'accord de Paris (2 degrés) et les rapports du GIEC qui nous disent ce qui va se passer :

- 2 degrés d'augmentation de température : un désastre à long terme,
- 3 degrés : un désastre à court terme avec, par exemple, des forêts qui remplacent les glaces des pôles,
- 4 degrés : une sécheresse permanente,
- 5 degrés : la disparition de l'espèce humaine.

Et aujourd'hui, on rajoute une couche avec la guerre et la dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie. La Suisse, qui a cru malin de se sortir elle-même de l'Europe, est assez mal partie pour cet hiver qui vient. Cela justifie donc pleinement que nous fassions quelque chose.

Cette motion parle de deux choses :

La transition énergétique, visant à remplacer les énergies fossiles par du renouvelable, ce que la Ville de la Chaux-de-Fonds fait bien, et nous la remercions vivement. Mais ceci concerne le moyen et le long termes. Pour cet hiver, c'est un peu court.

Il reste alors l'immense gisement que sont les économies d'énergie, citées dans la motion, qui peuvent être réalisées à court, voire très court terme. Et c'est la seule manière d'améliorer la situation cet hiver, soit réaliser toutes les économies possibles. Evidemment, lorsque l'on voit des parkings d'entreprises, sans aucune voiture, éclairés toute la nuit, c'est dire qu'il reste encore beaucoup, beaucoup à faire.

Au seuil de cet hiver, qui va être très compliqué, on se rend compte combien une telle motion aurait pu être utile si les mesures qu'elle propose avaient été prises bien avant aujourd'hui. Mais cet état de crise énergétique va perdurer. La motion va donc être très utile ces prochains temps, avec une très longue liste d'économies.

Aujourd'hui, c'est un peu la panique : on voit la Confédération nous dire qu'il faut économiser, puis les cantons et les communes sont appelés à la rescousse, tout ceci dans l'urgence. On voit des communes – comme Milvignes – prendre des mesures plus sévères que celles du Canton.

Aussi, que l'on ne dise pas que nous faisons déjà tout cela à la Chaux-de-Fonds : il y a encore une foule de mesures à appliquer. Que l'on ne dise pas que nous le faisons déjà – car c'est beaucoup de la parlotte – et, donc, que l'on ne dise pas que c'est aux autres de le faire. Ajoutons que le public doit donner l'exemple et convaincre le privé de faire des économies.

La motion demande donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'engager – ou de désigner à l'interne – une personne responsable de la transition énergétique. Dans son esprit, cette motion a pour but d'aider le Conseil communal à entreprendre des actions, notamment d'économies d'énergie, ceci avec l'appui du Conseil général.

Or, nous croyons savoir que le Conseil communal va refuser cette aide et refuser cette motion, tout en étant d'accord avec les buts de celle-ci. A moins que, dans sa légendaire sagesse et son immense dynamisme, il change d'avis ce soir. Bien sûr, engager quelqu'un coûte quelque chose. Mais faire des économies significatives d'énergie ne peut que coûter moins cher, au prix de l'énergie aujourd'hui. De plus, quasi toutes les autres villes ont un-e délégué-e à l'énergie. Enfin, plus nous économisons, plus notre système et notre société sont robustes.

De tout cela, il ressort que la Ville de La Chaux-de-Fonds ne peut pas ne rien faire – comme tant d'autres ces 50 dernières années – mais qu'elle doit s'engager. Et elle peut faire beaucoup. Aussi, nous devons accepter cette motion.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : A tous les conseillers généraux et aux groupes qui ont soutenu cette motion, nous disons : merci, merci, merci.

Merci, parce que le but visé est louable, et partagé aussi bien par les services que par le Conseil communal, qui souhaitent aller dans le même sens. C'est bien aujourd'hui qu'il faut agir, ce d'autant plus avec la crise énergétique qui s'est invitée dans le débat.

Merci de penser à des économies possibles, tant énergétiques que financières, ainsi qu'à améliorer, dans le domaine de l'énergie, la qualité de la relation entre l'administration, la population et les entreprises.

Merci encore, et enfin, de la preuve de confiance exprimée spontanément en entrouvrant la porte à l'engagement de nouvelles forces de travail, ce qui est suffisamment rare pour combler d'aise le Conseil communal.

Ceci dit, tant la commune que les entreprises actives dans le domaine de l'énergie dont elle est actionnaire ont déjà entamé un certain nombre d'actions, que je me permettrai de rappeler ici s'agissant des principales :

- la pose de panneaux photovoltaïques en zone UNESCO a été élargie,
- de plus en plus de bâtiments publics, et pratiquement tous les parkings, seront, à terme, dotés de panneaux,
- la mobilité est plus qu'encouragée : voir l'article récent d'ArcInfo sur les zones 30,
- la rénovation – y compris l'isolation – des bâtiments communaux fait l'objet d'une attention soutenue, et chaque bâtiment a déjà son certificat énergétique,
- à l'horizon 2028, Vadec pourrait produire de la chaleur pour 30'000 personnes, de l'électricité pour 30'000 personnes – voire de l'hydrogène, quand les procédés seront moins énergivores – et faire de notre ville un véritable exemple ; la décision définitive sera prise dans moins d'une année,
- Viteos, d'un commun accord avec les agriculteurs de la région, est sur le point de lancer l'édification d'une structure permettant de fabriquer du gaz d'origine renouvelable : ceci serait déjà lancé sans des contraintes administratives nouvelles qui ont surgi.

Ces constats sont bien le signe que la transition énergétique est en marche dans notre ville, qu'elle est une préoccupation majeure de *tous* les collaborateurs, de *tous* les services, de *tous* les membres des autorités, à l'instar de ce que ressent une grande partie de la population et, en particulier, les motionnaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les conseils à dispenser à qui les souhaite ou en a besoin, nous pouvons relever que le SUME se prête volontiers à l'exercice, comme le SENE, le Service de l'environnement du Canton de Neuchâtel, dont c'est expressément la tâche. En effet, sur son site, nous pouvons lire que son rôle est, entre autres, je cite : « (...) d'encourager et contrôler l'utilisation rationnelle de l'énergie, de conseiller et fournir un appui technique, de favoriser la production d'énergie indigène et renouvelable (...) ».

Ceci dit, la tâche n'est pas toujours facile et les problématiques sont souvent complexes, ce qui, dès lors, amène même la Ville et les entreprises, pourtant spécialisées, à faire appel à des bureaux externes encore plus spécialisés. La motion interpartis qui recommande une collaboration avec GROUP-IT / HES-SO en est un bon exemple.

Dans ce contexte, l'engagement d'un-e responsable de la transition énergétique – outre qu'il ou elle serait un doublon de compétences offertes, en grande partie, par des instances qui existent déjà – tiendrait de la gageure.

Si nous reprenons le texte de la motion, celui ou celle qui devrait être nommé-e, devrait être un peu juriste, être un homme ou une femme de terrain – tout en disposant de connaissances techniques et commerciales pour tirer parti d'un réseau choisi – être un zeste ingénieur-e, se sentir un rien architecte, avoir une autorité naturelle ou une force de conviction qui surpasse celle des autorités communales, cantonales et fédérales, des scientifiques, des entreprises et des médias, qui toutes et tous rappellent, autant que faire se peut, qu'il est indispensable d'éteindre les lumières et ordinateurs, et de fermer les fenêtres en quittant son lieu de travail, sans pourtant parvenir à obtenir la perfection toujours et partout.

Bref, le Conseil communal croit peu en la possibilité de trouver ou de recruter ce *mouton – ou cette moutonne – à huit pattes*. Il est plutôt d'avis que la population, dans son ensemble, dispose de suffisamment de possibilités d'être orientée dans ce domaine, y compris par des partenaires privés. C'est pourquoi il est enclin à décliner la proposition. Et si le Conseil général cherche à lui offrir absolument son appui pour affronter les changements climatiques et leurs lots d'îlots de chaleur, il lui semblerait plus propice de s'intéresser à un poste, par exemple, d'architecte paysagiste, qui pourrait, à terme, éviter l'installation de nombre de climatiseurs, voraces en énergie.

Le Conseil communal refusant la motion, le président, **M. Cédric Haldimann**, ouvre donc la discussion, selon l'art. 63 du règlement général.

M. Karim Boukhris, POP : Il a quelque chose que j'ai senti dans l'intervention du Conseil communal : étant donné que plusieurs objets sont déposés sur cette même thématique des économies d'énergie, je ne voudrais pas que le Conseil communal croie que nous pensons que rien ne se fait dans cette ville en la matière. Du travail est effectué, et la demande qui est exprimée dans cette motion consiste à nommer quelqu'un spécialement pour s'occuper des économies d'énergie qui sont possibles.

Le Conseil communal parle de mouton à huit pattes : il est clair que pour faire le travail qui est exigé, compte tenu de tous les aspects où l'on peut intervenir à ce niveau, cela impliquerait, non pas une personne, mais un bataillon.

Néanmoins, nous persistons dans l'idée, et ce serait le travail du Conseil communal, dans le cadre de la réflexion sur cette motion, de définir dans quel secteur, précisément, nous pouvons intervenir et être le plus efficaces possible. Car un bataillon, nous n'aurons pas.

C'est pour cela que je vous invite tout de même à accepter cette motion : pour que cette réflexion soit faite au sein du Conseil communal, afin de trouver une personne qui pourrait s'occuper d'un secteur particulier – parmi tous ceux cités dans la motion – pour pouvoir intervenir de manière efficace et obtenir des résultats assez probants. Ceci pour un petit investissement s'il s'agit d'engager une personne supplémentaire.

Mme Silvia Locatelli, PS : Je vais être relativement brève pour ne pas paraphraser ce qui vient d'être dit par M. Boukhris. Quand le groupe socialiste a décidé de signer cette motion, il s'est posé exactement les mêmes questions que celles qui viennent d'être évoquées : d'une part, sur la remise en cause de ce qui est fait par la Ville – mais ce qui est fait est réel, et je pense que c'est aussi l'occasion de le relever ici, car nous savons que des efforts sont faits – et, d'autre part, sur la fameuse question de la personne hyper compétente, qui devrait, en plus, se charger de tout.

Je rappelle que cela fait déjà un moment que cette motion est à l'ordre du jour, et que, lors de la première discussion que nous avons eue, il n'y avait pas encore tous les éléments, toutes les problématiques énergétiques qui apparaissent aujourd'hui. Nous connaissions évidemment les rapports du GIEC, mais la problématique telle que nous la vivons aujourd'hui n'était, à ce moment-là, pas aussi présente et saillante. Nous avons donc estimé, au vu de la situation actuelle, que cela prenait encore plus d'ampleur et de pertinence.

Aussi, nous nous sommes dit que c'était vraiment un pas à franchir, notamment pour permettre une coordination. Au travers de cette motion, c'est un poste de coordinateur que nous voyons, qui puisse coordonner, au

sein de l'administration communale, l'ensemble des activités qui se font, peu ou prou, d'une certaine manière. C'est pour cela que nous encourageons vraiment le Conseil général à la voter.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Le Centre a pris connaissance de cette motion interpartis avec intérêt. Pour une vue d'ensemble, la transition énergétique est lente sur le plan suisse. La Chaux-de-Fonds souhaite se montrer précurseur dans ce domaine : comme l'a rappelé Monsieur le conseiller communal, la Ville a déjà pris des initiatives avec Vadec et Viteos, afin d'avoir une nouvelle usine pour la valorisation thermique.

Cette nomination d'un responsable n'est donc pas nécessaire pour cette Ville, puisque les mesures sont déjà prises par nos autorités.

Parlons de ce responsable : son cahier des charges – comme l'a également relevé le conseiller communal – peut se révéler impossible à tenir par une seule personne. De plus, elle se superposerait au secteur de l'urbanisme, puisque planifier, préserver et surveiller, dans le but de trouver un équilibre durable entre les activités humaines et leur empreinte sur le territoire communal, est la tâche du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Je ne vais pas m'amuser à énumérer toutes les initiatives qui sont prises aux niveaux communal, cantonal et fédéral : tout cela pour dire que cet emploi imposerait des charges supplémentaires, et pour un résultat non défini.

Un réel changement viendra par le partage d'un esprit de responsabilité de chaque citoyen. Une lumière ne doit pas être éteinte uniquement le jour d'un contrôle. Un projet privé ne doit pas attendre la visite d'un responsable de la transition énergétique. Il est du devoir de l'ensemble de la communauté, et non d'une seule personne, de s'informer et d'agir pour la transition. Vous l'aurez compris, je refuserai cette motion.

Mme Sarah Curty, PLR : Les propositions de créations de poste foisonnent, mais leur pertinence n'en reste pas moins discutable. En l'occurrence, la thématique de la transition énergétique a un intérêt – et pas des moindres – alors que l'on s'avance vers un hiver où l'électricité va nous manquer.

Cependant, nous estimons qu'il serait dommage de cloisonner cette thématique à un seul poste. Nous pensons qu'il serait plutôt adéquat d'en faire une évidence à tous niveaux, et que chacun se pose les bonnes questions en matière de transition énergétique, à chaque fois qu'une amélioration doit être amenée dans n'importe quel service et à n'importe quel niveau. Par ailleurs, rajouter un poste de responsable ne ferait qu'augmenter les charges de la commune et la complexité administrative.

Séance du 22 septembre 2022

C'est pourquoi le groupe PLR soutient parfaitement l'idée de fond qui est d'intégrer cette notion à tous les niveaux, mais est opposé à la création d'un poste de responsable supplémentaire.

Mme Jennifer Graf, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance de cette motion avec intérêt. Celle-ci s'inscrit dans la continuité doublon inutile et coûteux pour notre commune. En effet, la commune a, d'ores et déjà, intégré les enjeux de la transition énergétique dans l'ensemble de ses considérations.

La désignation ou l'engagement d'une telle personne pour un poste au sein de notre commune n'apporterait aucune plus-value : pire, elle engendrerait des dépenses supplémentaires notables dans un contexte financier déjà difficile. Soyons dans le pragmatisme : misons sur la responsabilité individuelle, l'information et les synergies en place et à venir.

L'UDC ne souhaite pas que l'on crée un nouveau poste et, dès lors, s'opposera unanimement à cette motion.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Je serai brève par rapport aux arguments qui ont déjà été évoqués en faveur de la motion. Les Vert'libéraux demandent également que le Conseil communal soutienne et accepte cette motion. Il y a déjà le contexte énergétique actuel et, malgré les efforts entrepris par la commune, il y en a encore énormément à consentir pour tenir les objectifs fixés par la Confédération pour 2050.

Je pense qu'il est nécessaire que l'on montre à nos concitoyens que les autorités ont pris conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir et sont prêtes à disposer d'un poste de responsable de la transition énergétique.

Cette personne ne serait pas forcément une charge de plus, puisque la transformation d'un poste existant a été évoquée. Cette personne pourrait être capable de coordonner et d'identifier le potentiel d'économies d'énergie de notre ville, à la fois au niveau des infrastructures publiques et en aidant nos concitoyens à réaliser leurs projets.

En effet, nous sommes persuadés que cette révolution verte ne va pas se faire uniquement sur la décision d'un élu ou d'une autorité, mais par le travail commun de tous nos concitoyens : ceux-ci doivent trouver les fonds et être accompagnés, soutenus, pour rendre leur toiture active, changer leur système de chauffage et isoler leurs fenêtres. Tout cela en respectant un lourd cahier des charges.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : J'ajouterai un quatrième merci aux trois que j'ai déjà énoncés, pour remercier le Conseil général de reconnaître

les efforts de la commune, l'engagement de la commune et de tous les services et de tous les gens qui y travaillent. C'est vraiment une entreprise collective : nous n'avons pratiquement que des gens concernés et qui se battent pour cela.

Dans ce sens, je trouve que la demande qui est faite est une demande dangereuse. Pour l'instant, les services peuvent offrir des conseils et ils offrent un suivi : que ce soit au niveau cantonal, mais aussi au niveau de la commune. Si vous téléphonez, vous êtes dirigés vers la personne du bon domaine.

Ce que vous nous demandez, c'est de nommer une personne, dans un service, qui sera madame ou monsieur « Transition énergétique ». Les autres services pourront alors se laver les mains, ce ne sera plus de leur responsabilité : ils renverront la demande à cette personne, qui sera chargée de faire le tour des services pour transmettre le message.

Nous sommes tous, dans cette assemblée, parfaitement d'accord sur les buts. Nous avons énoncé la manière de les atteindre. Nous allons dans le bon sens et nous espérons arriver bien avant la Confédération aux objectifs énergétiques que celle-ci propose. Vous le voyez : avec un chauffage à distance pour 30'000 personnes et de l'électricité pour 30'000 personnes en 2028, nous aurons pris pas mal d'avance sur pratiquement tout le reste de la Suisse.

Bien sûr, on ne va pas s'opposer pour s'opposer à la décision qui sortira de vos rangs. Cependant, la dynamique, telle qu'elle est proposée aujourd'hui, est plus porteuse, pour les services et pour la Ville, en partageant la responsabilité sur l'ensemble des services et des collaborateurs, plutôt qu'en nommant une personne qui va pouvoir donner l'occasion aux autres de se dire que chacun a son boulot et de lui renvoyer la balle. Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais vous donner.

Par rapport aux mesures qui seront prises par la Commune de Milvignes, sachez que la Commune de la Chaux-de-Fonds s'apprête à prendre des mesures exactement de même nature et de même ampleur. Cependant, nous ne participons pas à cette course à la publicité sur les économies d'énergie telle qu'elle est en train de se déclencher, c'est-à-dire qui sera le meilleur élève de la chrétienté pour atteindre ces objectifs.

Je fais confiance à votre réflexion. Cela dit, très honnêtement, c'est un poste qui existe déjà tout en étant multiplié presque à l'infini dans les services, presque autant de fois qu'il y a de personnes dans les services. Vous arrêtez un jardinier dans la rue, vous lui demandez des conseils, il vous dira ce qu'il sait, parce qu'il a appris des choses, parce qu'il a appris que certaines essences seraient mieux que d'autres. Le responsable des bâtiments est

Séance du 22 septembre 2022

conscient de tous les problèmes de chauffage et peut répondre magnifiquement, et il y a d'autres personnes à côté de lui, dans le même service, qui feront la même chose. Ce n'est pas forcément à lui qu'il faut adresser les questions et le déranger s'il est en train de faire autre chose. Il y a d'autres personnes. De notre point de vue, désigner une seule personne est contre-productif.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Je ne veux pas trop polémiquer avec le Conseil communal sur cette motion, mais, pour moi, ce n'est pas correct de dire que ce poste existe distribué sur des centaines de personnes.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'avec une centaine de personnes, ce n'est pas vraiment être responsable quand on sait qu'il y en a 99 autres ou 200 autres qui sont préoccupées par le même problème. Alors, dire que ce poste-là, distribué sur 200 personnes, c'est mieux : non. Ce n'est pas juste.

Nous voyons effectivement un coordinateur. Toutes les villes ont des délégués à l'énergie. Vous n'allez pas me dire qu'ils ne servent à rien ? Ils sont là et font ce travail de coordination. Le travail n'est pas réparti sur 200 personnes qui, finalement, ne sont pas tellement responsables de ce qui va se passer. Voilà mon avis.

M. Alain Vaucher, PLR : Au vu de ce qui s'est dit ce soir, au sein de cette Autorité, je crois que nous partageons un peu tous, peu ou prou les préoccupations actuelles sur le climat. Je pense que nous pourrions accepter si les motionnaires étaient d'accord de transformer leur motion en résolution, qui appuie quand même un vœu important de notre assemblée. Je pense que le groupe PLR pourrait suivre une résolution.

Mme Silvia Locatelli, PS : Nous demandons une brève interruption de séance.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 8 MINUTES

A la reprise des débats, le président, **M. Cédric Haldimann**, cède la parole à Mme Silvia Locatelli.

Mme Silvia Locatelli, PS : Le groupe des Vert-e-s, le PS, le POP et les Vert'libéraux, signataires de la motion, proposent un amendement que je me permets de lire avant de le déposer. Cet amendement a pour objectif de clarifier la fonction qui est voulue par cette motion, c'est-à-dire la fonction de quelqu'un qui coordonne les actions qui seront menées à l'interne de la commune. Au vu de tout ce qui a été exprimé également par le Conseil communal, il nous paraissait important de clarifier.

Amendement proposé par les groupes Vert-e-s, PS, POP et PVL

En raison de l'urgence climatique que nous ne pouvons plus ignorer et de la fragilité de notre économie toujours dépendante en grande partie des énergies fossiles (env. 40% - OFS étude 2018), nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'engager ou de désigner une personne responsable ~~de la transition énergétique~~ **de la coordination des actions de transition énergétique** de notre commune.

Ce-tte responsable **de la coordination** pourrait être une personne externe à engager ou travaillant déjà pour la Ville avec un cahier des charges modifié et disposant si nécessaire d'une formation complémentaire.

[...]

Pour ce faire, ses principales actions **de coordination** porteraient sur :

[suite inchangée]

Cela reste, pour nous, une motion. Nous apprécions la main tendue qui est proposée par des représentants du groupe PLR. Cependant, nous estimons que la thématique est suffisamment importante pour disposer vraiment, de notre côté, d'un instrument de suivi. C'est donc vraiment important pour nous d'avoir une motion permettant cet instrument de suivi.

Nous sommes absolument persuadés que, même avec une personne qui coordonne les actions au sein de la commune, nos employés communaux continueront de rester tout à fait attentifs aux problèmes énergétiques comme ils le sont aujourd'hui.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous remercions le Conseil général de faire de nouvelles propositions. Nous sommes tous d'accord sur les buts. Ce serait louche que nous nous battions davantage, puisque nous sommes tous d'accord et que nous visons le même but. Nous avons la conviction que cette fonction n'a pas sa place dans les services communaux, tels qu'ils fonctionnent actuellement, mais nous nous soumettrons de bonne grâce à votre verdict.

L'essentiel est que l'on ne dise pas que, soit le Conseil général, soit le Conseil communal sont de farouches opposants à prendre des mesures en faveur des économies d'énergie. Nous sommes d'accord, ce serait relativement grotesque. Nous vous laissons donc prendre votre décision.

Séance du 22 septembre 2022

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, soumet au vote l'**amendement** des groupes Vert-e-s, PS, POP et PVL, lequel est **accepté par 24 voix contre 12 et 0 abstention**.

M. Karim Boukhris, POP : Concernant le vote de la motion en tant que telle – et peut-être comme appel du pied du côté de la droite – je souhaiterais également dire que le fait d'avoir une personne qui coordonne ce genre d'activités et qui peut trouver des pistes permettra d'éviter de se retrouver dans une situation où l'ensemble du personnel communal – c'est-à-dire une cinquantaine de personnes – téléphone au SENE pour savoir ce qu'il faut faire. Il n'y en aura ainsi qu'une seule qui le fera. Cela pourra peut-être générer des synergies et aura plus de pertinence que si chacun cherche des solutions dans son coin.

Le fait que chacun doive se renseigner partout, dans tous les secteurs, est aussi générateur de perte de temps. Si une personne peut coordonner et devenir référente pour cette activité liée aux économies d'énergie au sein de notre Ville, si l'on ne doit pas la nommer, je pense que nous pouvons, en tout cas, économiser du travail. Si cette personne doit être nommée, outre les économies de temps et d'énergie réalisées, je pense que cela permettra des économies pour notre Ville.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, soumet au vote la **motion amendée** « Un-e responsable de la transition énergétique à La Chaux-de-Fonds », laquelle est **acceptée par 24 voix contre 12 et 0 abstention**.

6. Résolution du groupe PLR : « Pour que les séances politiques communales ne coïncident pas avec les cantonales », déposée lors de la séance du 30 août 2022 et non développée

Force est de constater que depuis que les conseiller-e-s communaux ont perdu leur siège de député au Grand Conseil, les séances politiques communales et cantonales ne cessent de se chevaucher.

Cette problématique est récurrente et touche l'ensemble de nos groupes. Il est souvent compliqué, pour les député-e-s conseiller-e-s généraux, de pouvoir se rendre à l'ensemble des séances, et, parfois, des choix impossibles doivent être faits. Certain-e-s ont en eu marre et, finalement, ont même démissionné de certains de leurs mandats politiques communaux et/ou cantonaux.

Alors bien sûr, j'entends déjà certain-e-s collègues de cet hémicycle crier contre la multiplication des mandats. Cependant, je me permets de rappeler que cela reste un choix personnel et de parti, et que ceux qui ont le temps de cumuler les mandats ne devraient pas être empêchés de le faire.

Une transversalité entre les différents mandats permet de se poser les bonnes questions, dans le bon hémicycle, et, surtout, de connaître l'implication des décisions prises à un endroit par rapport à un autre. C'était d'ailleurs bien pour cela que les conseiller-e-s communaux ont défendu leur place de député-e, afin de pouvoir aussi défendre les intérêts de leur commune.

C'est la raison pour laquelle il est déraisonnable d'imposer aux député-e-s de notre hémicycle d'avoir à faire des choix alambiqués pour pouvoir participer aux différentes séances, puisqu'ils sont à présent les représentants de la commune. Notons que souvent les séances de notre Ville coïncident avec les dates de préparation du Grand Conseil, voire même des séances du Grand Conseil.

Ainsi, je demande à qui de droit d'être attentif aux séances cantonales (préparations et séances du Grand Conseil) avant de poser les dates des séances communales. Il y a quelques années, c'était possible. Cela devrait toujours être le cas.

Pour le groupe PLR : Sarah Curty, Cédric Haldimann, Mélanie Russi, Frédéric Vaucher, Christophe Mbemba, Anthony Curty, Blaise Courvoisier, Maël Iseli, Laura Jurt

L'auteure de la résolution jugeant cette dernière suffisamment claire, elle ne souhaite pas la développer davantage. Le président, **M. Cédric Haldimann**, cède donc la parole au Conseil communal.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Le Conseil communal s'oppose à la résolution, mais il fait bien sûr la promesse de ne jamais faire coïncider les séances du Conseil général avec les séances du Grand Conseil, cela va de soi.

Toutefois, de nombreux groupes sont représentés ici et, dans tous les groupes, il y a des gens susceptibles de siéger dans les deux instances. Tous ces groupes ne fixent pas les mêmes soirées de réunions, avec les contingences des uns et des autres et les compositions des groupes qui ne sont pas les mêmes.

Dans ce sens, pour les séances de préparation, nous essayons de trouver les meilleurs moments. Toutefois, à moins de planifier cela parfois en début de matinée, nous ne pouvons pas prendre l'engagement de réserver des soirées au départ – le programme étant donné pour toute l'année – pour des séances qui se dérouleront dans tous les groupes sur toute l'année, avec, en plus, les séances supplémentaires du Grand Conseil qui créeraient des exceptions. Pour cette raison, nous nous opposons à cette résolution.

Mme Sarah Curty, PLR : Je tiens juste à clarifier : les séances du Grand Conseil et les séances de préparation du Grand Conseil ont lieu exactement au même moment, quel que soit le groupe qui est impacté. C'est, à mon avis, assez facile de le savoir : pour les séances de préparation, ce sont les deux jeudis précédant le Grand Conseil. C'est donc toujours la même date, à moins que des groupes fassent des variantes, mais, *a priori*, c'est ce qui se pratique.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : J'entends, et je ne vais pas contester, car les choses ont peut-être changé. Cependant, il est vrai que lors de la précédente législature, alors que j'étais député, le groupe PopVertsSol, par exemple, se voyait le mardi ou le jeudi. Ce n'était pas totalement régulier. Il y avait des différences et, parfois, les séances étaient déplacées à d'autres soirs de la semaine, parce que l'un ou l'autre avait trop d'activités et, parce qu'il était justement occupé par des activités communales. C'était des choses qui se discutaient. Peut-être que les choses ont changé, mais je n'en sais rien, et je ne vais pas me battre sur ce point.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Je ne peux que saluer cette résolution du groupe PLR. Prenons, par exemple, la soirée du mardi 27 septembre : en tant que députée, je dois être présente de 13h30 à 18h00 et de 19h30 à 22h00 au Château de Neuchâtel, pour les deux sessions du Grand Conseil.

En tant que conseillère générale, je dois être présente à 18h00 à la Commission de l'action sociale, à 18h30 à l'INFRUEN, puis, à 19h30, à la séance commune de la Commission mobilité, espace public et stationnement et de la Commission de sécurité publique. Inutile de vous le dire : je n'y arriverai pas. Mon suppléant au niveau communal pourra me

remplacer à certaines commissions, mais pas toutes, puisqu'elles-mêmes se chevauchent aussi.

Prenons un second exemple : celui de ce soir. J'ai dû participer à la séance de préparation du Grand Conseil – heureusement par zoom – de 18h30 à 19h20, puis me déplacer ici, à l'Hôtel de Ville, pour la séance du Conseil général. Comme il est dit dans la résolution, le cumul des mandats est un choix personnel et de parti, et ceux qui ont le temps de cumuler les mandats ne devraient pas être empêchés de le faire.

Il n'est même pas question – excusez-moi l'expression – de « ch... dans le ventilateur », mais de prendre en compte que les dates des séances du Grand Conseil sont connues plus d'une année à l'avance, et que les séances de préparation des groupes ont toujours lieu, pour tous les groupes, les deux jeudis précédant la session du Grand Conseil. S'il y a des modifications, nous les accepterons, mais, si au moins les deux jeudis précédents sont libres, ce sera pratique pour tout le monde.

Je n'étais pas présente lors des législatures précédentes, mais il semblait qu'il était possible qu'il n'y ait pas de chevauchements. Aussi, à mon avis, ce serait toujours possible pour les prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, se référant à l'art. 85 du règlement général, soumet au vote **la résolution** « Pour que les séances politiques communales ne coïncident pas avec les cantonales », laquelle est **acceptée par 24 voix contre 0 et 12 abstentions**.

7. Question du groupe PVL : « 150 ans de l'Ecole d'art et après ? », déposée lors de la séance du 12 mai 2022

Pour ses 150 ans, l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds organise toute une série de manifestations, expositions et autres promenades artistiques de qualité.

La vénérable institution, qui, comme vous le savez, a vu défiler d'illustres personnalités comme professeurs – Charles L'Eplattenier en tête – et également comme élèves, dont un certain Charles-Edouard Jeanneret-Gris, dont on connaît, entre autres, l'implication tout en sapin dans le chantier précurseur de la Villa Fallet.

La Ville participe, notamment sur le plan logistique, au succès de ces manifestations d'une des toutes premières écoles d'arts appliqués de Suisse. L'école constitue, en tant que filière artistique du CIFOM, un des centres de formation que l'on aimerait voir plus nombreux dans les Montagnes neuchâteloises.

Nous aimerions, profitant de ces festivités d'anniversaire, demander à nos autorités de préciser le degré de ses rapports avec l'école. Disposent-elles de moyens d'action pour assurer sa pérennité à long terme, voire le développement de nouvelles filières ?

Pour le groupe des Vert'libéraux : Pascal Kaufmann

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Je remercie le groupe PVL de son intervention, qui souligne – je crois que nous en sommes tous convaincus – l'importance de ce fleuron que représente l'Ecole d'art pour notre ville, et qui la fait rayonner au-delà de nos frontières. Une Ecole d'art témoin de ces liens importants entre l'industrie et la culture, des liens sur lesquels travaillent encore plusieurs de nos services.

Petit rappel : une Ecole d'art créée 15 ans avant l'arrivée de l'eau, mais qui témoigne, d'une certaine manière, de combien cette école est ancrée dans le tissu chaux-de-fonnier.

Une histoire incroyable – comme je le soulignais lors des festivités – faite d'audace, de créativité et de passion. Des qualificatifs dont témoigne le magnifique ouvrage édité à l'occasion du 150^e anniversaire, lequel vous avait été remis au mois de juin, si je ne me trompe pas. Je finissais mon discours en appelant la direction de l'institution et l'Etat à perpétuer cette histoire et à la prolonger au travers de la création de nouvelles filières, ceci 10 ans après la dernière à avoir été créée : la formation supérieure en design d'objets horlogers.

Aujourd'hui, les liens avec l'Etat existent, mais les moyens d'action se situent au niveau du Canton, notamment au sein du Service des formations postobligatoires et de l'orientation, ainsi que du CPNE, qui est le nouveau

nom pour désigner l'entité qui chapeaute l'entier de la formation professionnelle.

Ainsi, aux yeux de l'Etat – à qui j'ai transmis la question, dans le cadre de nos liens – je cite : « La pérennité du pôle d'arts appliqués, comme celui des sept autres pôles, s'en retrouve renforcée – au sein du CPNE – dans la mesure où tout changement est dorénavant de la compétence du Grand Conseil ».

Je vous rappelle également qu'il y a aujourd'hui 250 élèves au sein de l'Ecole d'art. Pour ce qui est du site, l'autre élément que soulignait le Conseil d'Etat, c'est que le CPNE-AA – tel qu'est désigné le pôle aujourd'hui – travaille avec les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes de la formation professionnelle pour développer ses filières et répondre à la demande du marché. Par ailleurs, le CPNE-AA développe régulièrement des collaborations et des partenariats avec d'autres institutions de formation et, également, avec des partenaires professionnels et des administrations publiques.

En conclusion, le pôle d'arts appliqués, comme l'entier du CPNE, a le soutien des autorités cantonales qui gardent l'ambition de faire rayonner ce domaine de la formation professionnelle. Une ambition dont nous ne pouvons que nous réjouir, mais que nous apprécierons, évidemment, de voir se concrétiser par le développement, dans les années à venir, de nouvelles compétences et de nouvelles filières importantes pour le développement de l'Ecole d'art.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette Ecole d'art. Nous espérons évidemment tous qu'elle continue de faire rayonner notre région.

8. Question du groupe des Vert-e-s : « Pourrait-on mettre à disposition de la population chaux-de-fonnière les plans des réseaux de mobilité piétonne et cycliste complets et actualisés ? », déposée lors de la séance du 30 août

Cette question fait suite à l'interpellation des Vert-e-s concernant le plan directeur communal des mobilités. Les Vert-e-s y demandaient, entre autres, s'il était possible de compléter le plan de réseau mobilité piétonne en y inscrivant les WC publics et fontaines, ainsi que de mettre à disposition le plan du réseau cyclable. Il avait été répondu, lors de la séance du Conseil général du 12.05.22, que cela n'était pas prévu/possible. En revanche, dans la même séance, on promettait de mettre à disposition sur le géoportail du SITN le plan du réseau de toilettes et parcs pour chiens...

Une visite du géoportail depuis lors nous a permis de constater que, en effet, non seulement on peut tout y trouver concernant nos amis à quatre pattes, la gestion des déchets, etc., mais que le site nous réserve aussi la bonne surprise de l'existence d'un plan des passages piétons et d'une ébauche de plan des pistes cyclables.

Tout en étant bien conscient-e-s de la charge de travail que cela représente, Les Vert-e-s se demandent s'il est prévu de compléter ces plans, afin qu'ils soient actualisés et comportent toutes les informations importantes permettant de préparer les déplacements (parkings vélos, points de réparation, WC, fontaines, etc.). Lorsque cela sera fait, nous sommes d'avis qu'il faudrait communiquer à ce sujet, afin que chacun-e soit informé-e de la disponibilité de cet indispensable et bel outil.

Pour les Vert-e-s : Laure Todeschini Lalive, Ilinka Guyot

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Permettez-moi de commencer la réponse en indiquant ce qui existe déjà sur le SITN. Vous trouvez les passages pour piétons, les zones interdites aux chiens et, après coordination avec le Service de géomatique, nous pouvons confirmer que nous allons mettre sur le site internet de la Ville, ces prochains temps – peut-être est-ce déjà fait ou sur le point de l'être – un lien renvoyant au SITN permettant de fournir les informations suivantes, découlant du plan directeur de mobilité : toutes les bandes et pistes cyclables existantes, les contresens cyclables existants, les emplacements de stationnement pour les vélos et le parcours de la signalétique piétonne.

Par ailleurs, nous ajouterons également les éléments suivants que vous souhaitez : les WC publics et les fontaines, si possible avec l'indication si l'eau est potable ou non.

Ces différentes couches seront donc mises à jour lors de la réalisation des nouvelles mesures de mobilité douce : chaque fois qu'une nouvelle mesure entre en vigueur, la couche est mise à jour.

Par contre, il n'est pas prévu, pour l'heure, de mettre sur le SITN ce que l'on appelle les *documents de planification*. Ceci pour la raison suivante.

Ces documents sont souvent réajustés, non pas sur le fond, non pas quant à leur philosophie, non pas quant à leur esprit, mais sur des éléments ponctuels plus ou moins importants, plus ou moins secondaires. Par exemple, suite à la requalification de la rue de Pouillerel, qui donne satisfaction – en tout cas, les échos sont plutôt bons – la rue de la Fusion deviendra une collectrice et sera aménagée comme telle. Ceci n'était pas prévu dans le plan directeur des mobilités, où la rue qui figure comme collectrice est la rue de Pouillerel.

En outre, le calendrier de réalisation de ce qui est annoncé dans la planification dépend du contexte, des procédures, des budgets et des disponibilités des services. Par exemple, on sait aujourd'hui que le calendrier de la H18 aura malheureusement tendance à s'étendre un peu, même si l'issue est certaine.

Aussi, en mettant en ligne ces documents de planification – qui sont pour nous la « Bible » ou, en tout cas, la ligne directrice que nous devons suivre dans toutes les modifications urbaines apportées – nous craignons de générer beaucoup d'incompréhension liée à des attentes, qui pourrait ensuite également se transformer en frustration : « Pourquoi est-ce que cela n'est pas encore fait ? », « Pourquoi est-ce que cela ne vient pas ? », « Pourquoi est-ce que ce n'est pas exactement comme c'était annoncé, alors même que ma maison se trouve sur la rue de la Fusion et que je trouvais très bien que ce soit la rue de Pouillerel qui soit une collectrice ? », etc.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, annonce une pause de 20 minutes avant d'entamer le point suivant de l'ordre du jour et le traitement des interpellations déposées ce jour. Celles-ci seront développées et le Conseil communal y répondra si cela lui est possible.

PAUSE DE 20 MINUTES

A la reprise des débats, le président, **M. Cédric Haldimann**, tient tout d'abord à remercier le Domaine de Montmollin pour le raisin déposé dans des caisses à l'extérieur de la salle, qui provient des vignes de La Chaux-de-Fonds, et invite l'assemblée à le déguster si cela n'est pas encore fait.

9. Question du groupe PLR : « Places de parascolaire, qu'en est-il ? », déposée lors de la séance du 30 août

Lors de la session des comptes, une question a été posée s'intéressant à ce qui était proposé aux parents qui n'avaient pas pu trouver de places de parascolaire dans notre commune.

Le Conseil communal a exprimé le fait que le quota de 20 % minimal imposé par le Canton était déjà atteint et que chaque place supplémentaire n'était pas couverte par la subvention cantonale (article 23 de la LAE).

- Le Conseil communal pourrait-il nous indiquer le coût que cela engendrerait pour la commune de créer des places supplémentaires de parascolaire, sans la subvention cantonale ? A savoir quel est le coût moyen par élève, avec ou sans les repas, avant ou après l'école ?
- Le Conseil communal pourrait-il également nous indiquer s'il y a une négociation possible avec le Canton en cas de dépassement de la couverture minimale pour qu'il participe financièrement ?
- Le Conseil communal peut-il nous indiquer quelle est l'utilisation moyenne du parascolaire par élève ?

Nous vous remercions d'avance pour ces éclaircissements.

Pour le groupe PLR : Sarah Curty, Laura Jurt, Mélanie Russi, Frédéric Vaucher, Christophe Mbemba, Anthony Curty, Blaise Courvoisier, Maël Iseli

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Comme l'a rappelé l'auteure de la question, et comme j'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, le taux de couverture exigé par la loi – actuellement fixé à 20 % – est désormais atteint dans notre ville. Pour être précis, il se situe désormais à 20,4 %.

La subvention, au sens de l'art. 23, est octroyée jusqu'à hauteur du taux de couverture prescrit par la loi cantonale sur l'accueil des enfants, soit 20 %. Au-delà, elle peut être refusée par l'autorité cantonale, ou communale, cas échéant, mais, dans ce genre de cas, le refus vient plutôt du niveau cantonal.

Les places d'accueil qui dépassent ce taux de couverture de 20 % peuvent être subventionnées sous forme d'aides financières. Ces aides, qui sont des prestations pécuniaires ou d'autres avantages économiques, sont accordées à des tiers pour assurer ou promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt général librement choisies. Les textes sont assez clairs à ce sujet.

Les dernières discussions que nous avons pu engager avec le Canton prennent toutefois une direction positive. Ainsi, la situation tendue étant connue et reconnue par l'Etat, si de nouvelles demandes d'ouverture de

places répondaient aux critères de la LAE, le fonds cantonal pourrait entrer en matière sur les demandes. Toutefois, les aides étant octroyées à bien plaisir, elles ne sont pas légalement dues.

Vous comprendrez ainsi que les négociations sont en bonne voie, et que si nous ne pouvons pas répondre totalement à l'entier des demandes, nous travaillons évidemment tous les jours afin de trouver des solutions permettant d'augmenter l'offre à disposition.

D'ailleurs – et je tiens à le rappeler – grâce à ces aides, nous avons récemment pu ouvrir 12 nouvelles places dans la structure de Crêtets 91, dans un quartier qui est actuellement saturé.

Néanmoins, je vous communique également volontiers les coûts à charge de la commune si celle-ci devait ouvrir de nouvelles places non subventionnées. Ainsi, pour la création de 50 places d'accueil au parascolaire, il serait nécessaire d'engager un montant annuel de CHF 390'000.-, ce qui représente les 66 % du financement, alors que la part parentale se monte à CHF 198'660.-. Il ressort donc, de ce calcul, qu'une place coûterait à la collectivité la somme de CHF 7'807,60 – pour être précis – par année.

Concernant les tables de midi, les montants sont moindres, et c'est là-dessus que nous souhaitons accentuer les efforts : ils se montent à CHF 139'130.- pour 50 nouvelles places, donc à CHF 2'786,60 par place. Enfin, s'agissant des repas, ils sont inclus dans le prix de journée et ne doivent pas être calculés en sus.

Pour terminer, vous souhaitez également connaître l'utilisation moyenne du parascolaire. Le calcul est assez simple et je peux vous dire qu'un enfant sur cinq en ville de La Chaux-de-Fonds bénéficie de l'accueil extrafamilial dans le secteur parascolaire. Toutefois, la demande étant plus forte sur certaines plages horaires que d'autres, le taux d'occupation moyen atteint les 70 %. Toutefois, ce taux doit évidemment être pris dans son contexte pour ne pas fausser les chiffres.

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Thuyas »

La crise climatique et la perte de biodiversité mettent en danger la vie sur terre et la survie de l'espèce humaine. Depuis 50 ans les rapports du GIEC l'annoncent. On ne peut plus attendre, il faut prendre des mesures qui, bien que minimalistes, s'imposent quoi qu'il en soit : les thuyas, essence exotique, dont des kilomètres bordent les jardins ou les parcs, sont incompatibles avec les écosystèmes locaux, n'offrent aucune nourriture ou abri pour la faune locale, sont délétères pour la biodiversité (poison pour les insectes et acidification du sol). Leur branchage très dense empêche toute vie végétale à leurs pieds. Ingérés par certains animaux, ils provoquent des troubles digestifs et la mort. Les thuyas, comme les lauriers, sont par conséquent à éviter (Guide des aménagements extérieurs, 2018, p 27).

Ces thuyas symbolisent un des multiples non-sens dont notre société se fait la spécialité. Ils symbolisent l'ignorance des années passées, l'égoïsme de celui ou celle qui veut se cacher pour bénéficier de sa villa ou de son immeuble et, d'une certaine façon, ils sont un des marqueurs du capitalocène (terme utilisé par certains scientifiques pour désigner l'ère géologique actuelle, débutant avec le développement du système capitaliste, marquée par l'influence sur la biosphère et le climat des hommes pris dans un certain mode de production ; Wikipedia).

Nous proposons dans un premier temps et sans délai, par souci d'exemplarité, que les thuyas sur le domaine public soient remplacés par des arbustes indigènes, en accord avec la trame verte éditée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement (2018). Le choix ne manque pas : aubépine, cornouillers sanguin et mâle, fusain, épine blanche, cytise, noisetier, viorne, charmille, if, etc.

Simultanément, nous demandons au Conseil communal s'il va inciter les propriétaires de surfaces privées à remplacer les haies de thuyas (tout en reconnaissant le côté idéaliste de l'incitation) en mettant à disposition de nouveaux arbustes indigènes, voire en encourageant le remplacement par une contribution à définir (financière pour l'arrachage (par ex. 500.-/25m de haie) ? Ultimement, s'il va faire figurer dans le règlement de construction l'interdiction pure et simple de planter des thuyas (et lauriers) sur les nouvelles parcelles.

La situation actuelle est suffisamment alarmante pour que les autorités politiques donnent des signes patents de mise en œuvre de mesures pour la préservation de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique. La latence du politique accentue l'éco-anxiété, surtout des jeunes, et en fait par conséquent une des parts du problème.

« Plantons des arbres et les racines de notre avenir s'enfonceront dans le sol et une canopée de l'espoir s'élèvera vers le ciel », Wangari Maathai (citée par Ernst Zürcher, *Planter un arbre et créer une forêt*, Actes Sud, 2021).

Pour le groupe des Vert-e-s : Jean-Jacques Tritten, Nathalie Tissot, Grégory Rochat

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s : Simultanément au réchauffement climatique, dont on voit toujours plus et plus souvent les effets indubitables

– j’insiste, parce qu’il y a encore des gens qui sont climatosceptiques et qui affirment que l’on manque de recul – et dont les rapports du GIEC alarment depuis 50 ans, on observe une perte de biodiversité majeure.

Les scientifiques nous parlent d’une sixième extinction de masse, dont chaque automobiliste peut se rendre compte avec l’absence de salissures sur le pare-brise. Souvenez-vous, il y a quelques années, il était courant de nettoyer son pare-brise à la station-service. Ces 15 dernières années, un tiers des oiseaux ont disparu...

Cette interpellation sur les thuyas est surtout l’occasion de réfléchir à l’état actuel du territoire, produit de l’anthropocène. Selon un rapport du Conseil fédéral sur l’environnement de 2018, deux tiers de l’impact environnemental résulte de trois systèmes : l’alimentation – donc l’agriculture – pour 28 %, le logement et la construction pour 24 % et la mobilité pour 12 %.

Le territoire s’est fortement urbanisé sur la base d’un modèle individuel, grâce à la voiture et à l’énergie bon marché. Mais, paradoxalement, il a perdu en urbanité et en lien social. A l’image de la société, le territoire est devenu individualiste et consumériste. Les règlements de construction confirment la manie du plein, du bâti, au détriment du vide, du non bâti, du collectif. On a perdu de vue le qualitatif en sacrifiant le vide au profit du bâti.

Cette interpellation rappelle la nécessité de remettre les espaces externes au centre des projets et de considérer le vide dans toutes ses dimensions : il s’agit du sol, du hors-sol et du sous-sol. Nous parlons ici de biodiversité, de végétal, de perméable et de déchets organiques.

Il faut que le politique s’engage à définir des projets orientés « vide ». Nous évoquons ici l’infiltration d’eau de pluie, l’humus, la séquestration du CO₂ et la biodiversité, encore. En fait, nous demandons que le politique reprenne la main sur l’urbanisation, en se préoccupant du vide, et qu’il ne le laisse pas à des acteurs du marché immobilier, pour qui seul le bâti a de la valeur dans une logique – admettons-le – capitaliste. Et, surtout, que les mesures actuelles, durables à l’aune des générations futures ne soient pas juste insipides et inodores pour soigner l’image.

Ainsi donc, pour conclure, les thuyas – que certains appellent du « béton vert » – d’une part, sont un des signes malheureux de l’ignorance, de l’individualisme, du mépris du sol et de la biodiversité au profit du bâti – seul profitable aux yeux des promoteurs – et, d’autre part, témoignent du retard qu’a pris le politique à réguler le territoire dans sa globalité.

Avant de vous remercier de votre attention, j’aimerais vous dire que je suis grand-père d’un petit Léonard depuis avant-hier, et ce genre d’interpellation sur l’avenir prend tout son sens, car on a quelques interrogations sur la vie qu’il aura d’ici 2035. Merci de votre attention.

Séance du 22 septembre 2022

Suite à cette dernière information, le président, **M. Cédric Haldimann**, adresse ses félicitations à l'intervenant.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Sachez que la préoccupation de l'interpellateur est partagée par le Conseil communal. Sachez également que le Service de l'urbanisme effectue un gros travail au moment du traitement des permis de construire, afin d'éviter les thuyas, ce qui n'est malheureusement pas toujours possible aujourd'hui.

Cela dit, nous devons effectuer une analyse juridique, afin de savoir dans quelle mesure, avec la réglementation cantonale et communale actuelle, il serait d'ores et déjà possible de purement et simplement interdire. Cas échéant, dans quelle mesure il serait possible de modifier notre règlement pour pouvoir interdire.

Aussi, je vous propose, comme le règlement le permet, de répondre de manière plus circonstanciée à votre interpellation lors de la prochaine séance.

Motion interpartis : « GROUP-IT / HES-SO »

« Nous demandons au conseil communal de mettre en place une collaboration avec « Groupe-it » HES-SO, afin de faciliter la mise en place d'une transition énergétique dans notre commune et d'augmenter la part d'énergie photovoltaïque. »

Développement :

Alors que la crise climatique et ukrainienne pousse toute l'Europe en quête de nouvelles solutions énergétiques, il est souhaité que le Conseil communal, à son échelle, mette en place un train de mesures, dont la première pourrait être, tout simplement, la mise sur pied d'une collaboration avec GROUP-IT / HES-SO. Cette structure, soutenue par l'Office fédéral de l'énergie, accompagne et facilite la mise en relation entre citoyens et installateurs photovoltaïques, afin d'accélérer la transition énergétique.

Les questions du quoi ? comment ? quand ? combien ? et avec qui ? reviennent sur toutes les lèvres des propriétaires, soucieux d'amorcer une transition énergétique de leur patrimoine bâti, et des entrepreneurs inquiets pour le fonctionnement de leur entreprise et le maintien des postes de travail.

Cette solution expérimentée sur les communes de Neuchâtel et de Milvignes, comme sur d'autres communes romandes, rencontre un succès certain. Pour preuve, la Commune de Neuchâtel a d'ailleurs renouvelé cette année la collaboration avec GROUP-IT pour une deuxième édition. Et après les conférences des 7 et 8 juin derniers – « Energie solaire, comment faire ? » – organisées dans le bas de notre canton par GROUP-IT / HES-SO, près d'une centaine de projets photovoltaïques ont déjà été enregistrés.

La collaboration neutre sur 6 mois offerte par GROUP-IT / HES-SO permet aux citoyens un accompagnement dans la mise en place d'installations photovoltaïques, de dépasser les difficultés liées au dédale des différentes démarches administratives (autorisations, demandes de subventions) et techniques (lectures des offres des artisans, choix du matériel et de la surface la plus adaptée). Autant d'obstacles, qui pourraient retenir le simple citoyen, comme des entreprises, à se lancer dans de tels projets.

Avec un processus d'appels d'offres groupé pour l'installation de panneaux photovoltaïques, cette collaboration permet de mettre en relation les clients et les entreprises actives dans le domaine du solaire. Un gain de temps, donc, et des offres plus attractives, qui sont à l'avantage du citoyen et contribuent, dans le même temps aussi, au soutien des entreprises locales.

De plus, encouragée par la révision récente de nos directives communales en matière d'installations photovoltaïques – qui ont ouvert la voie depuis décembre dernier à la possibilité de mettre en place de plus grandes surfaces de photovoltaïque dans la zone Unesco (jusqu'à 60 % de la couverture en tuiles) – une telle collaboration nous semble plus que bénéfique pour notre ville et nos citoyens.

Pour les Vert'libéraux : Brigitte Leitenberg / Aliénor Zaffalon

Pour Les Verts : Christian Piguet

Séance du 22 septembre 2022

Pour les socialistes : Pierre-Alain Borel

Pour Le Centre : Manon Freitag

Sources / Annexes :

https://www.neuchatelville.ch/fileadmin/sites/ne_ville/fichiers/Vivre_a_Neuchatel/de_v_durable/20220607_Energie_solaire_c_faire_Neuchatel.pdf

www.group-it.ch

<https://app.frame.io/reviews/1c945fdf-5e45-4e2b-a7a7-115ed9afde6b/c07730a8-dbe0-49c6-baf6-418be0b2f226>

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Malgré les propositions d'économies demandées par le Canton pour cet hiver, et avec les mesures inquiétantes annoncées pour les mois à venir en fonction de la situation mondiale, toute l'Europe se presse en quête de nouvelles solutions énergétiques. Nous devons donc tout faire pour que les énergies renouvelables se combinent pour relever le défi climatique et d'approvisionnement énergétique pour les prochaines années.

La Ville va déjà dans le bon sens avec les projets d'augmentation du chauffage à distance, dont nous avons eu encore un écho tout à l'heure.

La révision récente de nos directives communales en matière d'installations photovoltaïques a ouvert la voie, depuis décembre dernier, à la possibilité de mettre en place de plus grandes surfaces de photovoltaïque dans la zone UNESCO, jusqu'à 60 % de la couverture en tuiles. Les articles parus en août dernier dans ArInfo et, plus récemment, dans le « Ô », nous rappellent que *oui* – comme nous l'a dit notre conseiller communal en charge de l'Urbanisme – on peut installer des panneaux solaires dans la zone UNESCO, ceci contrairement aux idées reçues et aux rumeurs.

Alors, pourquoi ne pas apporter aux citoyens chauds-froids un accompagnement dans la démarche d'installation de panneaux photovoltaïques ?

Nous souhaitons donc que le Conseil communal, à son échelle, mette en place un train de mesures, dont la première serait la collaboration avec GROUP-IT / HES-SO. Une telle collaboration nous semble plus que bénéfique, pour la Ville et pour les citoyens.

Cette structure, soutenue par l'Office fédéral de l'énergie, accompagne et facilite la mise en relation entre les citoyens et les installateurs de photovoltaïque, afin d'accélérer la transition énergétique. Elle ouvrirait une dynamique constructive, au sens propre comme au figuré.

Les questions « quoi ? », « comment ? », « quand ? », « combien ? » et « avec qui ? » reviennent régulièrement sur les lèvres des propriétaires que nous rencontrons, lesquels sont soucieux d'amorcer une transition énergétique durable de leur patrimoine bâti. L'aide supplémentaire des experts de GROUP-IT ne serait pas de trop et, en plus, GROUP-IT assure un accompagnement neutre.

J'essaie d'expliquer un petit peu le système, pour ceux qui ne le connaîtraient pas : avec un processus d'appels d'offres groupés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, cette collaboration permet de mettre en relation les clients et les entreprises actives dans le domaine du solaire, donc un gain de temps et des offres plus attractives. Cela contribue au soutien de notre économie locale, des entreprises spécialisées dans le photovoltaïque dans notre région.

Cette solution a été expérimentée sur les communes de Neuchâtel et de Milvignes, comme sur d'autres communes romandes, et ces expériences ont rencontré un succès certain.

Après les conférences de juin dernier « Energie solaire, comment faire ? », organisées dans le bas de notre canton par GROUP-IT / HES-SO, 266 projets ont été enregistrés pour une première phase 1, qui est gratuite, et plus de 120 projets photovoltaïques sont déjà en phase 2.

Les dédales des différentes démarches à entreprendre pour tous les projets – permis, autorisations, demandes de subventions – et l'analyse technique – lecture des offres des artisans, choix du matériel et de la surface la plus adaptée et la plus rentable – sont des éléments compliqués pour madame et monsieur Tout-le-monde, autant d'obstacles qui pourraient retenir le simple citoyen à se lancer dans de tels travaux, tout autant que le coût de l'investissement. Ce seront des prochaines mesures que nous vous proposerons dans un avenir proche.

Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes confrontés à la nécessité d'investir pour augmenter l'autonomie énergétique des bâtiments publics et privés de notre ville, et l'énergie solaire est à disposition dans notre région, été comme hiver.

Le défi est de taille, les citoyens doivent s'adapter aux changements liés à la transition énergétique, aux directives liées à la labélisation UNESCO avec ses multitudes de contraintes et de complications, et, simultanément, il est indispensable de répondre à l'urgence et de faciliter la mise en place des énergies renouvelables. C'est un défi que nous pouvons et que nous devons relever. Nous sommes convaincus que nous pourrons le faire.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil communal et les services communaux s'engagent pour le développement du photovoltaïque, afin que, dans l'idéal, toutes – ou presque toutes – les toitures de notre ville puissent, à moyen terme, être investies par des panneaux solaires photovoltaïques, ainsi que par des panneaux solaires thermiques.

Dans cette perspective, nous avons assoupli la directive qui concerne le seul périmètre UNESCO, puisqu'en dehors de ce périmètre, les règles sont très libres. Nous sommes en train d'établir, avec une spécialiste du domaine, la Confédération, le Canton et la Ville du Locle, un plan solaire pour le périmètre UNESCO. Ce plan détaillera la toiture du bâtiment. Ce travail est aujourd'hui en cours d'élaboration. Il est clair que, pour nous, dans l'idéal, une réfection de toiture dans le périmètre UNESCO ne devrait plus se faire sans intégration de panneaux solaires. En dehors de ce périmètre, il est beaucoup plus facile d'implanter des panneaux solaires, même sans réfection de toiture.

Nous allons donc accepter votre motion. En regard de la difficulté à faire passer le message qu'il est possible d'installer des panneaux solaires dans le périmètre UNESCO, nous avons l'intention, depuis déjà pas mal de temps, d'organiser une information publique plus large. Les premiers articles, que vous avez pu lire, s'inscrivent dans cette communication, mais des séances publiques pourraient être aussi très intéressantes pour pouvoir répondre de manière directe aux questions. Effectivement, ce qui s'est fait à Neuchâtel avec GROUP-IT ne nous a pas échappé. Cela nous semble être quelque chose de tout à fait intéressant, que nous souhaitons mettre en œuvre dès que possible.

Nous allons donc accepter cette motion. Nous pourrions nous poser la question de savoir si l'outil législatif est le bon, étant donné qu'une motion nécessite un rapport par la suite. Nous nous sommes toutefois mis à votre place en nous interrogeant sur le bon outil législatif et, franchement, nous n'avons pas trouvé non plus. Ainsi, si vous maintenez cette forme-là – plutôt qu'une résolution, par exemple – le Conseil communal ne s'y opposera pas. Au contraire, il la soutiendra.

La **motion interpartis « GROUP-IT / HES-SO »** ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Cédric Haldimann**, la déclare donc **acceptée sans débat**.

Interpellation du groupe PLR : « Où en est le projet de *Capitale culturelle suisse* ? »

Depuis plusieurs mois, on entend régulièrement le Conseil Communal nous parler du projet de faire de la Ville de La Chaux-de-Fonds la prochaine *Capitale culturelle suisse* :

<https://www.chaux-de-fonds.ch/grands-projets/capitale-culturelle-suisse-2025>

Nous demandons au Conseil communal de répondre aux points suivants :

1. Nous donner un état de situation du projet.
2. Nous donner une projection des coûts directs qui sont prévus dans le projet depuis aujourd'hui à 2025 (salaires, subventions, etc.).
3. Nous renseigner sur les différentes dépenses indirectes et investissements qui pourraient venir d'ici 2025 (comme la rénovation des lieux culturels, des lieux sportifs ou encore les infrastructures).

Pour le groupe PLR : Laura Jurt

Mme Laura Jurt, PLR : L'interpellation me semble assez claire, je n'ai rien à ajouter.

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : J'ai reçu l'interpellation ce soir, mais je peux vous dire que le projet, dans sa globalité, avance positivement, notamment avec notre mandataire, le COPIL, et nous en avons aussi parlé régulièrement avec la Commission culturelle. Il s'agit donc, pour nous, de convaincre la Confédération et les potentiels partenaires de la valeur et de la pertinence de ce projet, dont nous avons souvent parlé.

Cependant, il reste encore quelques étapes à confirmer pour pouvoir vraiment vous présenter ce magnifique projet, que nous espérons évidemment tous. Au mois de juin, nous en avons présenté les lignes directrices. Je sais que plusieurs d'entre vous étaient venus à cette présentation. Toutefois, j'ai ramené quelques fascicules, car je n'étais pas sûr que tous en aient reçu. Vous les trouverez en sortant.

J'aurais volontiers fait un état des lieux de la situation, mais deux points demandent un peu plus de développement. Aussi, comme mon collègue, je répondrai de façon plus circonstanciée lors de la prochaine séance.

Séance levée à 20h40.

Le président :
Cédric Haldimann

Le secrétaire :
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse